



garde et pension alimentaire pour l'enfant

Par **ta57**, le **01/05/2011** à **15:47**

bjr

je sollicite votre aide pour connaître la procédure à effectuer, mes droits, ceux du père.

je m'explique : mon homme vient de me quitter, nous avons un bébé de bientôt de 2 ans qui a toujours vécu chez moi, son père vit en Belgique à 200 km de mon domicile, nous nous voyons en général le week-end. il me demande de m'arranger à l'amiable il ne veut pas d'avocat (il me dit si je veux un avocat il pourra s'en payer un mieux que moi vu qu'il a de l'argent, il est médecin et qu'il aura gain de cause). il m'a annoncé notre rupture il y a 1 semaine, il m'a dit qu'il voulait le week-end, je lui ai laissé mais il fait tout pour me mettre en colère, vient récupérer 1h30 plus tard que prévu et va me le ramener demain au lieu de ce soir. il le veut aussi le week-end prochain

puis-je refuser ? puis-je lui imposer des règles ? sachant qu'il est triste de ne plus voir son enfant aussi souvent qu'il le veut

qui dois-je contacter vu que nous n'avons jamais vécu ensemble et qu'il vit à l'étranger.

merci dsl pour le roman

Par **Domil**, le **01/05/2011** à **17:24**

oui, vous pouvez refuser, tant qu'il n'y a pas de jugement donnant des droits au père.

Si vous désirez une pension alimentaire et établir des droits au père, faites une requête au JAF, il n'y a pas besoin d'avocat

Par **ta57**, le **01/05/2011** à **17:51**

merci de votre réponse